



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté

portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et assistants d'enseignement et de recherche contractuels relevant du décret n° 91-374 du 16 avril 1991

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 91-374 du 16 avril 1991 modifié fixant les dispositions générales applicables aux assistants d'enseignement et de recherche contractuels des établissements d'enseignement supérieur public relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels contractuels exerçant des fonctions d'enseignement ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Sur proposition du chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche contractuels relevant du décret du 16 avril 1991 est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Marc CASTAINGS, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Anne-Sigrid FUMEY, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences ;
- Monsieur Amaury TIBERGHIEU, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

b) Membres suppléants :

- Madame Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Virginie CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Laurent DEVILLIERS, assesseur du doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ;
- Madame Lorraine SAYE, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Azucena LOZANO DENIS, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

- Madame Edith FRANCO (L'Élan commun) ;
- Monsieur Jérémy BOUCHET (L'Élan commun) ;
- Monsieur David COINCHELIN (L'Élan commun) ;
- Madame France BOUYROU (L'Élan commun) ;
- Monsieur David CATTEAU (L'Élan commun).

Suppléants

- Madame Marine FOURNIER (L'Élan commun) ;
- Monsieur Baptiste LEGRAND (L'Élan commun) ;
- Monsieur Géraud TAUVERON (L'Élan commun) ;
- Madame Zoé BERTRAND (L'Élan commun) ;
- Monsieur Arnaud LARIDAN (L'Élan commun).

Article 2

L'arrêté du 14 mars 2023 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire nationale à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement est abrogé.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait à Paris, le

20 FEV. 2025

Pour la ministre et, par délégation,

Le chef du service
des ressources humaines.


Xavier MAIRE